

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

8 décembre 2020 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour la réunion du 15 décembre 2020 à 18 heures 30. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent ; Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission ; Modification de la composition de certaines commissions communales et communautaires suite à démission d'un adjoint ; Questions diverses

L'an deux mille vingt, le 15 décembre 2020 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de Sauzet.

Présents : ALBAGNAC Fabien, BAFFALIE Martine, COMPAN Benoît, DELEVERS Guillaume, FAURE Michel, FREZALS Anaïs, LASJAUNIAS Stéphane, MARTINEZ Guillaume, MEHLBERG Marie-Claude, MONTEIRO Augustin, ROCKSTROH Philippe, ROQUES-HYMBERT Stéphanie, TOMASELLA Céline

Absent : MAURY Cyril,

MAURY Cyril a donné pouvoir à M. LASJAUNIAS Stéphane

Mme ROQUES-HYMBERT Stéphanie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité, la tenue de la séance à huis clos.

Approbation du compte-rendu précédent

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre dernier, qui leur a été adressé avec la convocation.

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-1, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° D_2020_06_002 du 27/05/2020 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° D_2020_06_003 du 27/05/2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la délibération n° D_2020_06_004 du 27/05/2020 relative à la fixation des indemnités de fonction de l' élu,

Considérant la vacance du poste de 2^{ème} adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier en date du 07/12/2020,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 2^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est élue candidate : Martine BAFFALIE

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Article 3 : Mme Martine BAFFALIE est désignée en qualité de 2^{ème} adjointe au maire.

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Modification de la composition de certaines commissions communales et communautaires suite à démission d'un adjoint

Vu la délibération n° D_2020_06_009 du 19/06/2020 relative à la création et à la composition des commissions municipales,

Vu la délibération n° D_2020_07_004 du 29/07/2020 portant composition des commissions communautaires,

Considérant la démission de Madame Béatrice CHAMPION du poste de 2^{ème} adjointe en date du 07/12/2020,

Considérant l'élection de Madame Martine BAFFALIE au poste de 2^{ème} adjointe au Maire le 15/12/2020,

Monsieur le Maire propose de modifier certaines commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Finance/économie
- Scolaire/périscolaire
- Communication/relation associations/tourisme/culture
- Santé/affaires sociales/PCS
- Commission communautaires 2020/2026 « enfance – jeunesse et petite enfance »
- Groupe de travail PLUi

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : de modifier et d'arrêter les commissions municipales suivantes :

- Finance/économie
- Scolaire/périscolaire
- Communication/relation associations/tourisme/culture
- Santé/affaires sociales/PCS
- Commission communautaires 2020/2026 « enfance – jeunesse et petite enfance »
- Groupe de travail PLUi

Article 2 : En conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- Finance/économie :

- ALBAGNAC Fabien,
- LASJAUNIAS Stéphane,
- MARTINEZ Guillaume,

- Habitat/urbanisme/voirie/bâtiments communaux/cimetière :

- COMPAN Benoît,
- DELEVERS Guillaume,
- FAURE Michel,
- LASJAUNIAS Stéphane,
- MAURY Cyril,
- TOMASELLA Céline,

- Scolaire/périscolaire :

- BAFFALIE Martine,
- COMPAN Benoît,
- FREZALS Anaïs,
- MAURY Cyril,
- MEHLBERG Marie-Claude,
- ROQUES-HYMBERT Stéphanie,

- Santé/affaires sociales/PCS :

- BAFFALIE Martine,
- FAURE Michel (référent PCS)
- FREZALS Anaïs,
- MAURY Cyril,
- MEHLBERG Marie-Claude,
- ROQUES-HYMBERT Stéphanie,

- Commission communautaires 2020/2026 « enfance – jeunesse et petite enfance » :

- Anaïs FREZALS et ROQUES-HYMBERT Stéphanie

- Groupe de travail :

- LASJAUNIAS Stéphane
- ALBAGNAC Fabien
- FAURE Michel
- DELEVERS Guillaume
- TOMASELLA Céline

Questions diverses

- **PCS** : Monsieur Michel FAURE fait part à l'ensemble du conseil municipal du travail réalisé par la commission « santé/affaires sociales/PCS » afin de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde et en explique les grandes lignes.
Il détaille les actions réalisées auprès des habitants (distribution de flyers, information canicule, recensement des personnes vulnérables et visite lors du 1^{er} et 2nd confinement...) Les rôles de chacun ont été établis, la commission informera prochainement les personnes concernées.
- **Structure d'accueil personnes âgées** : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a pris attache auprès d'une société spécialisée dans les structures d'accueil pour personnes âgées. La commune de Sauzet ne remplit malheureusement pas les critères de sélection (avoir 2 médecins, 1 pharmacie, plus de 1500 habitants sur 5 kms à la ronde...).
- **Santé** : Monsieur le Maire informe le membre du conseil du recensement des besoins en matière de professionnels de santé sur la commune, demandé par Mme la Sénatrice du Lot. Au minimum, un 2nd médecin et un kinésithérapeute serait essentiel sur la commune. Mme ROQUES-HYMBERT Stéphanie est chargée de faire une réponse à Mme PREVILLE dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.